

L'an deux mille sept, le 5 Mars à vingt et une heures,  
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,  
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,  
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

*Pour la Commune de FAVIERES,*

Monsieur Gérard AUBERT, Monsieur Daniel FAYE, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

*Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,*

Monsieur Jean WEYER, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Françoise CELAS, Madame Mireille MUNCH.

*Pour la Commune de PONTCARRE,*

Monsieur Bernard LANDRY, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT.

*Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,*

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jean-Claude FOURRIE.

*Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,*

Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSSSELIN, Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Jean-Marc ROLLAND, Madame Sophie AUBRADOIR.

Etaient absents excusés : Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Franck PAILLOUX.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Catherine TOURNUT accepte cette désignation.

Le compte-rendu du précédent Conseil de la Communauté de Communes du 8 Janvier 2007 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

**I – Remplacement d’un membre de la Commission Affaires sociales, jeunesse et sports :**

Après exposé de Monsieur Tony SALVAGGIO – 3<sup>ème</sup> Vice-Président,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-29 et L. 5211-10,

Vu l’article 6 des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, modifiés par l’arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005 n° 36 en date du 9 mai 2005, qui dispose que le Conseil de la Communauté de Communes désigne les membres des commissions,

Vu la délibération n° 38-2005 du Conseil de la Communauté de Communes en date du 27 juin 2005 désignant les membres de la commission Affaires sociales, jeunesse et sports,

Considérant que Madame Christiane GERMAIN a démissionné de ses mandats de conseiller municipal de Villeneuve Saint Denis et de membre de la commission Affaires sociales, jeunesse et sports de la Communauté de Communes,

Considérant que le conseil municipal de Villeneuve Saint Denis a exprimé le souhait que Madame Christiane GERMAIN soit remplacée au sein de la commission par Monsieur Daniel SERCER, Conseiller municipal.

Après en avoir délibéré,  
A l’unanimité

**Article unique :** La commission Affaires sociales, jeunesse et sports est composée par :

- Le Président
- M. Tony SALVAGGIO
- Mme Patricia CHARBOIS
- M. Sylvain LESNIAK
- Mme Simone PIONNIE
- M. Arnaud ABHAMON
- Mme Françoise CELAS
- Mme Martine FITTE-REBETE
- M. Serge GUINDOLET
- Mme Céline GARAU
- Mme Catherine TOURNUT
- Mme Anne-Marie VUILLAUME
- Mme Véronique BARBAUX
- Mme Sabine BREDOUX
- M. Franck PAILLOUX
- Mme Sophie AUBRADOUR
- M. Jean-Pierre GILLET
- M. Joël ROYNARD
- M. Daniel SERCER.

## **II – Convention avec Initiatives 77 – Chantiers verts :**

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ expose les éléments suivants :

Cette convention a pour objet la mise en place de chantiers d'insertion orientés vers les métiers de l'horticulture et du paysage. Différents travaux ont été convenus pour chaque commune.

Le dispositif permettra à plusieurs personnes en difficulté professionnelle d'être accompagnées dans leur insertion sociale par l'emploi et de bénéficier d'une formation qualifiante, tout en participant à la valorisation du patrimoine local.

L'encadrant et les ouvriers seront directement rémunérés par Initiatives 77, qui prendra aussi en charge leur formation et les vaccinations. Une participation sur ces frais sera demandée à la Brie Boisée, estimée à hauteur de 11 080 € pour un encadrant de chantier et une équipe de 10 à 12 personnes.

Matériellement, le véhicule et le carburant seront fournis par la Communauté de Communes. Il est rappelé que les communes devront pourvoir à la restauration de l'équipe durant le temps du chantier.

Madame le Président propose au Conseil de la Communauté de Communes d'adopter la convention relative aux chantiers d'insertion organisés en collaboration avec l'association Initiatives77 (« chantiers d'initiative locale »).

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29,

Vu le projet de convention avec l'association Initiatives77,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Article unique :** Autorise le Président ou son représentant à signer la convention, amendée au besoin.

## **III – Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur Gérard DEBOUT, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué aux Finances, fait une proposition de budget primitif pour l'année 2007, suite à la Commission des Finances du 26 février dernier.

Il explique qu'il est proposé de voter un budget unique, permettant d'intégrer le résultat d'exploitation des années précédentes et de financer les nouvelles actions de la Communauté de Communes sans augmentation de la fiscalité locale.

Les résultats de l'année 2006 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement:

Résultat de l'exercice 2006 : 580 924,39

Résultats antérieurs : 363 035,31

Résultat de clôture 2006 : 580 924,39

Le résultat d'investissement est :

Résultat de l'exercice 2006 : - 138 198,28

Résultats antérieurs : 139 287,48

Résultat de clôture 2006 : 1 089,20

**III – Débat d'orientation budgétaire (Suite) :**

Monsieur Gérard DEBOUT expose les dépenses poste par poste, en détaillant notamment les nouvelles actions à initier en 2007 (extension des horaires et jours d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement, transport à la demande, portage des repas, étude sur l'habitat) ainsi que les recettes, notamment les subventions liées au contrat CLAIR.

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2007 s'élèvent à 1 343 684,39 €.

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 273 679,90 €.

Madame Mireille MUNCH appelle les interventions sur cet avant-projet et fait un tour de table.

Madame Josette LAUTIER rappelle une observation faite en commission Finances relative à la proposition de C.L.S.H. sur Villeneuve-le-Comte. Monsieur Gérard DEBOUT répond que l'étude est pendante, certains éléments réglementaires et financiers lui ayant été remis la semaine dernière. Le chiffrage de ce projet est actuellement en cours, selon différentes estimations, et dans la mesure où ce projet ne verrait pas le jour avant septembre 2007, il serait intégré dans le budget au prorata du temps d'activité.

Madame le Président note que dans ce projet le Maire de Villeneuve-le-Comte s'est engagé à ce que sa commune prenne à sa charge les dépenses d'investissement.

Madame Catherine TOURNUT soulève la question des inscriptions dispersées entre 3 centres sur le territoire de la Brie Boisée. Elle n'est pas sûre que cette proposition soit réaliste et craint que dans ces conditions, d'ici un an le centre élémentaire sur Pontcarré soit contraint de fermer.

Monsieur Denis THOUVENOT dit qu'il ne comprend pas : pour lui, si la Communauté de Communes souhaite étendre ses compétences à l'enfance, c'est pour proposer un service optimisé sur l'ensemble de son territoire, pas dispersé au niveau des communes. Alors que les communes composant la Communauté ne sont pas de grosses communes, cette situation ne serait pas rentable.

Madame le Président répond que cette proposition vient de ce que la Communauté de Communes de la Brie Boisée est très décentralisée.

Monsieur Gérard DEBOUT rappelle que le budget est financé sans augmentation d'impôt.

Madame le Président fait un dernier tour de table ; Madame Catherine TOURNUT dit qu'il ne s'agit que d'un budget, l'important sera de voir les réalisations.

**IV – Motion relative aux restrictions du service postal :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29,

Vu le projet de motion présenté par Bernard LANDRY, relative aux restrictions du service postal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Article unique :** Adopte la motion relative aux restrictions du service postal.

**MOTION RELATIVE AUX RESTRICTIONS DU SERVICE POSTAL**

**Dernière levée 9h30 !!!**

**Les usagers de la poste sont consternés !!!!**

L'Union Fédérale des Consommateurs "*Que Choisir Nord & Ouest Seine et Marne*" s'indigne face à une nouvelle dégradation du service public postal.

**MOTION RELATIVE AUX RESTRICTIONS DU SERVICE POSTAL (Suite)**

L'indignation des collectivités territoriales ne l'est pas moins et les communes de la Communauté de la Brie Boisée (Favières, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis) s'insurgent contre un avenir programmé mais non avoué.

Non content de diviser par deux le temps d'ouverture du bureau de poste de certaines communes, la Poste a annoncé la mise en place de nouvelles boîtes aux lettres pour la collecte du courrier :

- Des boîtes à toit orange relevées à 19h.
- Des boîtes à toit noir relevées à 23h30.

**Où sont ces nouvelles boîtes ???**

Ce que l'on observe dans nos quartiers et nos banlieues, ce sont des boîtes jaunes comportant désormais la mention « **dernière levée 9h30** ». Le secteur de Marne la Vallée est-il une zone test ou est-ce partout ?

Ce qui veut dire que les courriers déposés dans la journée dans ces boîtes « **9h30** » vont y stagner une vingtaine d'heures (y passer la nuit), pour être seulement relevés par la poste le lendemain à 9h30... Le tampon de la poste étant du lendemain nous allons nous retrouver **avec des courriers « J+1 »** qui arrivent 2 jours après avoir été postés !!!

Si les usagers de la poste veulent que leur courrier échappe à la lenteur, ils vont devoir se déplacer plus loin pour poster leur courrier, ce qui est tout à fait contraire aux principes du développement durable.

Ces boîtes « **9h30** » vont progressivement être désertées et la Poste pourra alors les supprimer au motif qu'elles contiennent peu d'objets.

En outre les communes de la Brie Boisée déplorent la détérioration régulière de la distribution du courrier dans toutes nos communes. Une lettre postée le 15 du mois arrive couramment 7 jours après...

Elles déplorent également l'absence de réelle concertation entre la Poste de Seine et Marne, les collectivités territoriales et les associations de consommateurs sur ces projets de réorganisation néfastes qui touchent directement nos concitoyens, usagers d'un service qui ne peut se concevoir qu'en tant que "**Service public**".

**V – Questions diverses :**

- Transfert de compétences : L'arrêté préfectoral est en cours de signature. Il prononcera le transfert des compétences votées, avec effet à la date de l'arrêté, à l'exception des transports dont la date sera reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2007, le temps que Favières adhère au Syndicat des Transports de Marne-la-Vallée.
- Internet haut débit : Philippe BAPTIST demande si la Communauté de Communes de la Brie Boisée ne peut pas intervenir en faveur du projet SEMAFOR77 du Conseil Général, portant développement de l'Internet à haut débit. Après débat, Daniel CHEVALIER propose que ce point soit intégré dans le cadre du SCoT, par lequel la Communauté de Communes a toute légitimité pour intervenir.

La séance est levée à 22 heures 45.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 2 AVRIL 2007.

Fait à PONTCARRE, le 8 mars 2007

Le Président,  
Mireille MUNCH